

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**RAPPORTEUR : J-J. CHAPELLET**

**Délibération n° 2023-081**

**L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi 15 mai à 18H00,**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Creysse au nombre de 44, 46, 47, 49 et 50 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 09 mai 2023.

**PRESIDENCE DE SEANCE :** Monsieur Frédéric DELMARES

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD (1), Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE (2), Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Pierre CAZES, Sylvie LECOCQ (remplace Sébastien BOURDIN), Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR (3), Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN (1), Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE (4), Michaël DESTOMBES, Pascal PREVOT, Fabien RUET (4), Jean-Claude BONNAMY, Maryse ROCHE (remplace Francis PAPATANASIOS), Francis BLONDIN, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Christophe DAVID-BORDIER, Joël KERDRAON, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Philippe PUYPONCHET, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Lionel FREL, Anthony CASTAING, Marion SERRA OGBONNA, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Joaquina WEINBERG, Corinne GONDONNEAU, Catherine ARNOUILH, Lionel LACOMBE.

**ETAIENT ABSENTS (avec procuration) :**

Alain CASTANG a donné pouvoir à Fatiha BANCAL  
Julie TEJERIZO a donné pouvoir à Lionel FREL  
Laurence ROUAN a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD  
Michel TERREAUX a donné pouvoir à Jean-Jacques CHAPELLET  
Patrick VERGNOL a donné pouvoir à Luc MAMMES  
Christine FRANCOIS a donné pouvoir à Fabien RUET  
Eric PROLA a donné pouvoir à Christophe DAVID-BORDIER  
Florence MALGAT a donné pouvoir à Josie BAYLE  
Marie-Claude ANDRIEUX a donné pouvoir à Christian BORDENAVE  
Marie-Hélène SCOTTI a donné pouvoir à Marie-Lise POTRON  
Georges BASSI a donné pouvoir à Pascal PREVOT  
Gérald TRAPY a donné pouvoir à Corinne GONDONNEAU  
Céline BRACCO a donné pouvoir à Serge PRADIER  
Hélène LEHMANN a donné pouvoir à Frédéric DELMARES  
Joëlle ISUS a donné pouvoir à Joaquina WEINBERG

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES:**

Jean-Louis DESSALLES, Jacqueline SIMONNET, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE, Alain BANQUET.

- (1) arrivés avant le vote du dossier n°1 « Budget principal – décision modificative n°2 »  
(2) arrivé avant le vote du dossier n°12 « Personnel communautaire – création d'emploi saisonniers »  
(3) arrivé avant le vote du dossier n°9 « Admission en non-valeur – budget principal »  
(4) arrivés avant le vote du dossier n°10 « Attribution de fonds de concours – enveloppe 2023 modification »

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Luc MAMMES

**BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget annexe « Assainissement » :

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
<i>Opérations réelles</i>				
002	002	Résultat de fonctionnement reporté		- 28 189.02 €
68	6817	Dotations aux dépréciations d'actifs circulants	1 571.00 €	
023	023	Virement à la section d'investissement	- 29 760.02 €	
<b>TOTAL Fonctionnement</b>			<b>- 28 189.02 €</b>	<b>- 28 189.02 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
<i>Opérations réelles</i>				
23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	- 29 760.02 €	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		- 29 760.02 €
<b>TOTAL Investissement</b>			<b>- 29 760.02 €</b>	<b>- 29 760.02 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>- 57 949.04 €</b>	<b>- 57 949.04 €</b>

Ces écritures ont pour objet d'ajuster le résultat de fonctionnement reporté à la suite du vote des comptes administratifs et de l'affectation définitive des résultats, et d'inscrire les crédits pour les provisions pour dépréciations de créances.

#### PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°1 concernant le budget annexe « Assainissement » telle que présentée ci-dessus.

#### DECISION :

Adopté par 60 voix pour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Creysse ce lundi 15 mai 2023.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.

Le Président du Conseil Communautaire



Frédéric DELMARES